

## **Protocole de suivi des couples de Faucon pèlerin en forêt départementale de Saoû**

### **Préambule :**

La Drôme compte une cinquantaine de couples de Faucon pèlerin sur l'ensemble de son territoire, ce qui en fait l'un des 10 départements français dans lesquels l'espèce est la mieux représentée (source – cahier technique de la LPO, 2004).

La forêt départementale de Saoû est un espace naturel sensible géré par le service ENS du Département de la Drôme depuis 2003. Ce site de 2500 ha et d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riches, abritait en 2005 3 sites de nidification certains (source – étude avifaunistique sur le massif de la forêt de Saoû – CORA 26, 2008), pour un effectif de 4 à 5 couples de Faucon pèlerin possibles actuellement.

La responsabilité du Département, propriétaire du site, est d'autant plus forte qu'au delà de cet effectif remarquable de Faucon pèlerin, le massif de Saoû abrite près de 350 voies d'escalade, de Roche Colombe à l'ouest, jusqu'au 3 becs à l'est, mettant en exergue la nécessité de maintenir ces activités humaines en préservant l'intégrité et la pérennité des espèces rupestres.

### **Les suivis existants :**

Une instance de concertation a été initiée en 2007 par le Département de la Drôme (la Commission Alpinisme des 3 becs), en partenariat avec la LPO Drôme et la communauté des grimpeurs/équipiers, afin d'effectuer un suivi de l'interaction avifaune – escalade sur le massif des 3 becs. Ceci se traduit par un protocole basé sur 3 séances d'observation entre janvier et mars, visant à identifier la présence et les éventuels sites de nidification de l'espèce Faucon pèlerin. Si sa présence est avérée, des mesures de prévention sont mises en œuvre sur les secteurs de grimpe concernés (fermeture de voie définie dans le temps par exemple).

Dans le même temps, un protocole similaire est réalisé depuis 2010 par le CAF Saoû Synclinal (club gestionnaire), la LPO Drôme et le Département de la Drôme sur les secteurs de falaises proches du village de Saoû : 3 séances d'observation sont réalisées entre février et avril, avec les mêmes objectifs d'identification des sites de reproduction pouvant donner lieu à des mesures préventives citées ci-dessus.

### **Biologie du Faucon pèlerin :**

Les quelques éléments suivants nous permettrons de définir un protocole de suivi directement ciblé sur l'écologie de l'espèce, en particulier dans le massif de Saoû :

- Les parades et accouplements se déroulent entre mi-janvier et mi-mars,
- La ponte a lieu vers le 5 mars (en moyenne dans la Drôme),
- L'incubation dure 1 mois,
- L'éclosion a lieu vers le 5 avril (en moyenne dans la Drôme),
- Les jeunes restent au nid environ 6 semaines,
- L'envol des jeunes a lieu autour du 20 mai (en moyenne dans la Drôme).

## Protocole de suivi :

Le calendrier de suivi annuel se déroule comme suit :

- Prévoir trois séances d'observation des secteurs de reproduction entre février et avril, afin de détecter la présence et l'activité (ou non) des couples à cette période.
- Définir, si possible, le site et l'aire de nidification précis pour chacun des couples contactés.

**A cette étape : mise en place de mesures préventives relatives à la pratique de l'escalade le cas échéant.**

- Effectuer 2 à 3 séances d'observation jusqu'à la date présumée d'éclosion (début avril). **Ces 2 phases nécessitent la plus grande discrétion de la part des observateurs.**
- Réaliser un suivi régulier de chacun des secteurs au minimum tous les 15 jours, sauf si l'échec de la reproduction est constaté (dans ce cas interruption du suivi) afin de veiller au bon déroulement de l'élevage des jeunes (nourrissage, présence adultes, dérangements).
- Accentuer la pression d'observation autour de la date présumée d'envol (à partir de mi-mai) afin de constater la réussite de l'envol des jeunes dans de bonnes conditions, et de lever les éventuelles mesures préventives relatives à la pratique de l'escalade.

	F	M	A	M	J	J
<b>Attestation de la présence de l'espèce</b>						
<b>Repérage de l'aire utilisée sur chacun des sites</b>						
<b>Mise en place de mesures préventives</b>						
<b>2 à 3 séances d'observation jusqu'à l'éclosion</b>						
<b>Suivi régulier de l'élevage des jeunes</b>						
<b>Constatation de la date d'envol</b>						

calendrier séquentiel relatif au protocole de suivi (en rouge les phases particulièrement sensibles au dérangement de l'espèce)

## Éléments techniques :

- Les séances d'observations seront réalisées depuis des postes spécifiés en début de protocole dans un objectif de **dérangement minimum**, et sur une durée comprise entre 1h et 2h selon les cas.
- Les observateurs devront impérativement être munis d'une paire de jumelles et d'une lunette d'observation pour toute séance inhérente au protocole de suivi.